

# Contrat de Location

## Entre les soussignés :

Mr DUNET Franck, 61 quai François 1er - 76470 LE TREPORT - Tel : 06.78.75.53.92, désigné ci-après  
Le Propriétaire

Donne en location à ..... Tel : .....

Désigné(s) ci après le(s) Locataire(s) un appartement situé au Tréport,

Esplanade de la Plage ou 61 quai François 1<sup>er</sup> au ..... **étage** composé :

- D'une cuisine équipée (four, plaque de cuisson, frigo, micro-ondes, évier, des éléments de rangement pour la vaisselle, etc ... )
- D'une salle de bain avec une cabine douche, lavabo, sèche-serviettes.
- D'un WC
- D'une pièce de séjour équipée de : canapé, 1 fauteuil, TV avec écran LCD, table basse.  
La pièce donne sur une terrasse/balcon avec baie vitrée (double vitrage avec rideaux à l'intérieur) Volet roulant à commande électrique.  
L'équipement de la terrasse/balcon : une table avec des chaises.  
Pour les 1<sup>ers</sup> étages : chaise-longue avec coussin.
- ... chambre(s) à coucher avec ..... lits(s) 160X200, table de chevet avec lampe de chevet, TV avec écran LCD.  
Le linge de lit est fourni pour ..... personne (s)

**L'appartement est non-fumeur.** Possibilité de fumer sur la terrasse/balcon.

**Les animaux ne sont pas admis.**

**Nombre d'occupants** : ..... personnes maximum.

***Toute personnes supplémentaire devra être signalée(s) au propriétaire***

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-dessus. S'il y a lieu, Le Propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au Locataire à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquettes, vitres, literie etc ...

Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du Locataire.

Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du Locataire ou de sa famille. Le contrat de location sera rompu dans le cas contraire.

**Période de location** : ...../...../..... au ...../...../.....

**Arrivée /Départ** : A partir de **15H00** / Avant **9H00 au plus tard**. Un état des lieux sera établi lors de la remise des clés au Locataire et lors de la restitution de celles-ci avant le départ.

**Montant du loyer** : ..... EUROS.

Le Locataire doit verser un acompte de ..... EUROS pour la réservation du logement.

**Cet acompte ne sera ni remboursé, ni reporté en cas d'annulation de dernière minute (15 jours avant la date de location)**

Le chèque de réservation doit être daté et sera encaissé à réception. Le solde de ..... EUROS ainsi qu'un chèque de caution de **400 EUROS** + un chèque de **30 EUROS** si le propriétaire doit faire intervenir une personne pour le ménage devront être versés le jour de la remise des clés.

Ces 2 chèques seront restitués au Locataire au retour des clés si rien d'anormal n'a été constaté (dégradations, souillures etc ..) et si l'appartement est rendu propre. Si des dégradations sont constatées lors de l'état des lieux de sortie, le Propriétaire est en droit de retenir une partie (ou totalité) du chèque de caution. Le propriétaire doit fournir au Locataire les justificatifs des sommes retenues sur le chèque de caution.

Si le jour de départ du Locataire le ménage n'est pas fait et que le Propriétaire doit faire intervenir une personne pour le faire, un chèque de **30 EUROS** sera retenu.

**Parking** : Une carte de parking (pour se garer à proximité de l'appartement) et un badge d'entrée seront donnés au Locataire sur place. La carte et le badge doivent être rendus avant le départ. En cas de perte, un montant de **90 EUROS** sera facturé.

Assurance : Le Locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Pour couvrir les risques locatifs, merci de nous envoyer une attestation d'assurance RESPONSABILITE CIVILE VILLEGATURE.

**Ce contrat complété et signé est à retourner dans un délai de 10 jours maximum à l'adresse suivante :**

CAFE DE L'ESPLANADE  
61, Quai François 1<sup>er</sup>  
76470 LE TREPORT

A l'attention de Mr DUNET

**Date d'envoi du contrat au Locataire** : ...../...../.....

**Date limite de réception du contrat signé par le Locataire** : ...../...../.....

**Passé le délai de 10 jours, n'ayant pas reçu le contrat signé, le Propriétaire annulera la réservation.**

Fait en deux exemplaires à Le Tréport, le ...../...../.....

Le Propriétaire

Le Locataire